

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

(soûligné)

DECRET N° 62/1019 du 10/11/1982
MTPS/DGTF/DFP/22021

Portant intégration et nomination de
Monsieur LENGOUNGA Basile dans les cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques
(Travaux Publics).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

VISÉ :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la Loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la Loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonc-
tionnaires ;

D . D . (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;

(/u le décret 68/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des ca-
dres de la catégorie A I des Services Techniques ;

(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires ;

(/u le décret 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/167 du 5.7.1962 fixant les catégories et hié-
rarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut
général des fonctionnaires

(/u le décret n° 62/198 du 5.7.1962 relatif à la nomination et la
révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 63/31/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires, notamment les articles 7 et 8 ;

D . C . F . (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et recassements ;

(/u le décret 74/470 du 31.12.1979 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements
individuels des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 72/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres ;

(/u le rectificatif n° 34/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 DU
28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres

(/u le décret n° 34/117 du 26.1.1981 relatif aux intérêts des
Membres du Gouvernement ;

(/u la lettre n° 714/MEH/GAB/DEMO.DG du 12.1982 du Directeur
de l'Orientatim et des Bourses transmettant le dossier de candidature
constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 80/80 du 3-3-1960 susvisé, Monsieur LENGUENGA Basile, né le 23-2-1952 à Zanaga, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Civil, obtenu à l'Institut Supérieur Polytechnique "José Antonio Echegarri" (CUBA), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur des Travaux Publics Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Travaux Publics et de la Construction.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 10 Novembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Travaux Publics
et de Construction,

Commandant Benoît MOUNDELE-MOUNDELE.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSION.-

Colonel Louis SYLV IN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Dsssetumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
DFP/BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
M.T.P.C.	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	2